

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 7 Novembre 2017 PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation :

Date d'affichage de la convocation au siège :

Le 7 Novembre l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	A		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	A	
LARRUE Dominique	P	M.LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P	M.LEMIRE	HARRIS Marie-Jo	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	A		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M.BORDELAIS Jean-François
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. BLANQUE est élu secrétaire de séance

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 7 Novembre 2017

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
FINANCES		
2017/129	Décision modificative n°2 Centre de Ressources	Adopté à l'unanimité
2017/130	Décision modificative n°3 Budget Principal	Adopté à l'unanimité
2017/131	Budget annexe centre de ressources : reprise des activités et des comptes sur le Budget Principal	Adopté à l'unanimité
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
2017/132	Acquisition foncière gare de BEAUTIRAN	Adopté à l'unanimité
POLE VIE LOCALE		
2017/133	Demande de subvention complémentaire a la DRAC contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (COTEAC)	Adopté à l'unanimité
2017/134	Subventions à l'association la compagnie des ateliers de musique	Retrait de l'Ordre du jour
2017/135	Festival MÉLI MÉLO édition 2018	Adopté à l'unanimité
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
2017/136	Avis sur la demande d'ouverture des commerces le Dimanche	Adopté à 33 voix pour, 2 contre (Mme DUFRANC et M.DUFRANC), 1 abstention M.DIAS
2017/137	Acquisition foncière à la SCI TERRE DES GRAVES IMMOBILIER technopole bordeaux montesquieu	Adopté à l'unanimité
URBANISME		
2017/116	Schéma Directeur des Itinéraires CYCLABLES (SDIC) - projet route de Cadaujac, commune de Léognan	Adopté à l'unanimité
TOURISME		
2017/139	Convention de mutualisation de la fonction comptable et financière entre l'office du tourisme de montesquieu et la communauté de communes	Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 7 Novembre 2017

Monsieur le Président présente SAMANTHA CHEVRIER Directrice Générale des Services Adjointe, qui nous a rejoint il y a quelques semaines, qui sera en lien avec la Directrice Générale des Services sur différents dossiers.

Après avoir procédé à l'appel, monsieur le Président désigne un secrétaire de séance : monsieur Thierry BLANQUE

le procès-verbal du dernier conseil n'est pas approuvé car nous n'avons pas eu le retour du secrétaire de séance de la précédente séance.

2017-129/ BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES: DÉCISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°2 suivante :

En section INVESTISSEMENT

- Chapitre 16 :Le budget du centre de ressources va être fusionné sur le budget principal. Les cautions qui ont été déposées par les entreprises locataires doivent être reprises sur le budget principal. Ainsi, 17 150,25€ sont désormais inscrites en recettes sur le budget principal mais viennent minorer le budget du centre de ressources (compte 165).
- Chapitre 21 :La réhabilitation des locaux a été retardée. Afin d'équilibrer la section, les crédits prévus pour l'opération en début d'année seront minorés de 17 150,25€.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Approuve** la Décision modificative n°2 du budget annexe centre de ressources selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Opération	Libellé opération	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							0,00 €	0,00 €
Réel	16	Emprunts et dettes assimilés			165	Remboursement de cautions	17 150,25 €	
	21	Immobilisations corporelles			2135	Installation générale et agencements	-17 150,25 €	
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT							-17 150,25 €	0,00 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL							-17 150,25 €	0,00 €

2. **Approuve** monsieur le président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2017-130/ BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°3 suivante :

En section FONCTIONNEMENT

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 7 Novembre 2017

- Chapitre 011 : Un nouveau marché relatif à l'exploitation des déchetteries a été signé en juillet 2017. Un gardien supplémentaire a été embauché ce qui augmente le prix mensuel d'environ 40 %. A cela s'ajoute une forte augmentation de l'activité (10 % entre septembre 2016 et septembre 2017) qui a entraîné une hausse du coût des traitements et rotations. Le service OM a donc besoin de 105 000€ supplémentaires pour boucler son budget.
- Chapitre 65 :
Concernant les transports scolaires, 1 500€ sont nécessaires pour rembourser les familles lorsqu'elles sont radiées.
- Chapitre 022 : 106 500€ seront prélevées du compte « dépenses imprévues » afin d'équilibrer la section.

En section INVESTISSEMENT

- Chapitre 16 et 13 :
Le budget du centre de ressources va être fusionné sur le budget principal. Les cautions qui ont été déposées par les entreprises locataires doivent être reprises sur le budget principal. Ainsi, 17 150,25€ sont désormais inscrites en recettes sur le budget principal mais viennent minorer le budget du centre de ressources.
Les crédits relatifs au nouvel emprunt ont été mal imputés au moment du budget. 1 500 000€ sont à inscrire sur le compte d'emprunt (16) et non pas en subventions (13). La réimputation des crédits permettra de mobiliser l'emprunt d'ici la fin de l'année à des taux intéressants.
- Chapitre 20 : les 17 150,25€ de recettes supplémentaires (cautions du centre de ressources) seront rajoutées pour équilibrer sur l'opération « développement du territoire ».
- Chapitre 21 :
Le RAM a besoin de nouveaux équipements (environ 5 000€). Un virement de crédit sera réalisé pour venir approvisionner l'opération grâce à une économie réalisée sur les projets de voirie.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Approuve** la Décision modificative n°3 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Opération	Libellé opération	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réal	011	Charges à caractère général			611	Prestation de service	105 000,00 €	
	65	Autres charges de gestion courante			658	Charges diverses de la gestion courante	1 500,00 €	
	022	Dépenses imprévues			022	Dépenses imprévues	-106 500,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							0,00 €	0,00 €
Réal	16	Emprunts et dettes assimilés			165	Dépôt de cautions		17 150,25 €
	16	Emprunts et dettes assimilés			1641	Emprunts en Euro		1 500 000,00 €
	13	Subventions d'investissement			1318	Autres subventions		-1 500 000,00 €
	20	Immobilisations incorporelles	11150	Développement du territoire	2031	Frais d'études	17 150,25 €	
	21	Immobilisations corporelles	11136	Équipement et travaux crèches	2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	
	21	Immobilisations corporelles	11154	Voix nouvelles	2188	Autres immobilisations corporelles	-5 000,00 €	
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT							17 150,25 €	17 150,25 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL							17 150,25 €	17 150,25 €

2. **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 7 Novembre 2017

2017-131/ BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES : REPRISE DES ACTIVITÉS ET DES COMPTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le budget annexe Centre de ressources retrace les mouvements financiers correspondant à l'entretien et l'occupation des locaux du centre de ressources. Ce budget est en déficit chronique.

Compte tenu de l'évolution de l'occupation et les prochains travaux qui vont entraîner une réduction des locaux loués, afin de prendre en compte ces éléments, la CCM a demandé à la préfecture d'intégrer le budget annexe au budget principal.

En tant que service public industriel et commercial, le budget annexe centre de ressources est soumis à une nomenclature comptable spécifique (M4) et à une déclaration de TVA. La reprise sur le budget principal de la communauté (M14) oblige à passer certaines écritures liées au transfert.

L'ensemble des activités et des flux financiers du centre de ressources seront repris sur le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2018. Aucun mouvement comptable (titre ou mandat) ne pourra être émis après le 31 décembre 2017.

S'il y a lieu, les rattachements comptables liés à l'activité du centre de ressources seront saisis sur le budget principal.

Les nomenclatures comptables M4 et M14 sont différentes. Afin de reprendre les éléments financiers de manière cohérente, un tableau de transposition des comptes doit être acté (voir annexe). De la même manière, les règles d'amortissement diffèrent.

A partir du 1^{er} janvier 2018, les immobilisations du centre de ressources seront soumises aux mêmes normes que celles du budget principal.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Acte la dissolution du budget annexe centre de ressources à compter du 31 décembre 2017,

Acte la reprise des activités et des comptes du budget annexe centre de ressources sur le budget principal,

2017-132/ ACQUISITION FONCIÈRE GARE DE BEAUTIRAN

RAPPORTEUR : Monsieur YVES MAYEUX

Le développement du territoire a engagé la Communauté de Communes à participer à des opérations de sécurisation du trafic pour les déplacements d'intérêt communautaire.

Les nouveaux modes de déplacement conduisent à une densité des besoins en stationnement autour de la gare de Beautiran, qui nécessite de renforcer les équipements existants.

Afin de permettre la mobilité autour de la gare de Beautiran et de répondre mieux au besoin et à la bonne marche des services publics, en particulier le transport scolaire et le ramassage des ordures ménagères, il est projeté de réaliser des aménagements de stationnements supplémentaires.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 7 Novembre 2017

La sécurisation des déplacements et la mobilité vers la gare de Beautiran étant d'intérêt communautaire, il est proposé que la CCM participe en partenariat avec le gestionnaire du domaine public à la réalisation de ces aménagements.

A cette fin, il est proposé que la CCM réalise l'acquisition foncière de l'emprise nécessaire à ces aménagements.

SNCF Réseau, propriétaire du terrain concerné, a donné son accord pour vendre une emprise de la parcelle C 780 située sur la commune de Beautiran d'une superficie totale de 36 088 m², au prix fixé par France domaine de 100 €/m².

L'emprise nécessaire à la réalisation de cet aménagement est de 1 400 m².

Il est donc proposé que la CCM réalise l'acquisition de 1 400 m² pour un montant de 140 000 €, à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

Approuve cette acquisition de 1 400 m² sur la parcelle C 780 sur la commune de Beautiran pour un montant de 140 000 € (cent quarante mille euros) à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Autorise le président à mener toutes les démarches utiles à la bonne réalisation de cette opération.

Monsieur MAYEUX indique que le stationnement de la gare de BEAUTIRAN pose un problème très important comme il l'a déjà souligné lors du précédent conseil qui a eu lieu à LEOGNAN.

Le stationnement y est complètement anarchique, il y a 80 à 100 voitures en stationnement sauvage, qui empêchent les riverains de sortir de chez eux, mais aussi les bus dédiés au transport scolaire qui ne peuvent circuler normalement.

Cette situation devient très difficile à gérer, pour le moment monsieur MAYEUX indique qu'il a pris la décision d'interdire de stationner. Il pense que des personnes vont se révolter par rapport à cette décision, mais il n'a pas d'autre choix.

Monsieur MAYEUX informe que la sncf est prête à vendre ce terrain pour faire le parking.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a une grande nécessité d'acquérir ce terrain sur la base de l'avis des domaines pour un montant de 140 000,00 €. Dès l'acquisition nous pourrions solliciter la région, qui nous a répondu pouvoir nous aider non pas sur l'acquisition du terrain mais sur l'aménagement.

2017-133/ DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A LA DRAC - CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (COTEAC)

RAPPORTEUR : Madame BURTIN DAUZAN

La Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (COTEAC) avec l'appui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC), du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde (CAF) et de l'Éducation Nationale.

En préfiguration de ce COTEAC, des rencontres sont envisagées avec les habitants, les acteurs culturels, éducatifs et sociaux, les élus, pour définir ensemble les grandes lignes de ce futur projet territorial d'éducation artistique et culturelle. L'objectif consiste à créer pour septembre 2018 des parcours éducatifs afin de permettre aux enfants et aux adolescents d'accéder à différentes pratiques artistiques, d'ouvrir le champ des possibles

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 7 Novembre 2017

dans le domaine culturel. Il s'agit également d'inscrire ces parcours et ces propositions artistiques en résonance avec le territoire et les politiques publiques conduites par la Communauté de communes.

Le pilotage de cette démarche comprend le phasage des différentes étapes et leur articulation avec les différentes instances (COFIL, COTECH, Groupes de travail), la mobilisation des ressources territoriales et institutionnelles et la gestion du temps pour être opérationnel pour la rentrée scolaire 2018.

Ce travail requiert de la méthodologie, de l'expertise, de la disponibilité ainsi qu'un suivi administratif et financier conséquent.

FINANCEMENTS DE L'INGÉNIERIE

DÉPENSES		RECETTES	
Frais d'ingénierie (Personnels)	30 000 €	DRAC	8 000 €
		CCM	22 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Pour mener à bien cette démarche, il est proposé :

- de solliciter une aide à l'ingénierie territoriale auprès de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles, d'un montant de 8000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous documents afférents,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2017 et prévoir leur inscription pour 2018

2017-134/ SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES ATELIERS DE MUSIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Retrait de l'ordre jour

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 7 Novembre 2017

2017-135/ FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2018

RAPPORTEUR : Madame BURTIN DAUZAN

MELI MELO 2018								
Spectacle CCM	cie	Durée	Public	jauge	lieu	date	heure	COUT TTC
L'ogrelet	9Thermidor	1h	Dès 7 ans	250	Espace culturel Georges Brassens	1er février 2018	10h	2 913,45 €
La forture de Jeanne	L'Aurore	1h	Dès 6 ans	150	Beautiran	2 février 2018	14h30	1 390,60 €
Il était une deuxième fois – Livre 1	Théâtre pour deux mains	42 min	Dès 5 ans	100	La Ruche Saucats	5 février 2018	14h30	2 336,70 €
Nous voilà !	Rouges les Anges	40 min	Dès 4 ans	100	Saint Selve	6 février 2018	10h30	2 260,20 €
					Saint Médard D'Eyrans	7 février 2018	14h30	
Coeur cousu	Fil et d'Os	50 min	Dès 8 ans	100	Saint Morillon	1er février 2018	14h30	2 411,50 €
Petit ours	Les Lubies	25 min	Dès 2 ans	30	Multi accueil 1	1 février 2018	9h30	1 619,30 €
					Multi accueil 2	1 février 2018	15h	
					Multi accueil 3	2 février 2017	9h30	
					Multi accueil 4	2 février 2017	15h	
					Multi accueil 5	7 février 2017	9h30	
Mise à disposition Régisseur son et lumière								1 159,49 €
TOTAL				950				14 091,24 €

Depuis 2008, la Communauté de Communes de Montesquieu s'inscrit dans la programmation du festival de marionnettes « Méli Mélo » en accueillant sur son territoire des spectacles jeune public de marionnettes. Cet événement est organisé par les communes de Cestas et Canéjan, en partenariat avec la CCM et les communes volontaires de notre territoire. Quand une commune accueille un spectacle en séance tout public, la CCM propose des séances gratuites pour les scolaires et les ALSH. Pour la manifestation 2018, il est proposé de reconduire ce partenariat avec la commune de Canéjan pour l'accueil des spectacles suivants :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions et tous documents y afférent ;
2. **Prévoit** les crédits afférent au budget 2018.
3. **Charge** monsieur le président de mener toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu Le Mardi 7 Novembre 2017

2017-136/ AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Compte tenu de la nécessité de recueillir l'avis conforme de la Communauté de communes pour les demandes de dérogations sur le travail dominical.

EXPOSÉ :

La loi dite « Macron » du 6 août 2015 a modifié le code du travail sur les dérogations au travail dominical.

Désormais, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La commune de La Brède a transmis à la communauté de communes par courrier reçu le 29 septembre 2017, une demande de la société ATAC (Auchan Retail), portant sur l'ouverture dudit commerce, 12 dimanches dans l'année 2018.

La commune de La Brède, conformément aux dispositions prévues par la loi MACRON, dont les dispositions ont été transposées dans le code du travail, sollicite l'avis conforme de l'organe délibérant de la CCM sur cette demande.

La communauté de communes saisie de cette demande d'ouverture de 12 dimanches par la société ATAC délivre un avis conforme.

Le Conseil Communautaire à 33 voix pour, 2 contre (Mme DUFRANC et M. DUFRANC), 1 abstention M. DIAS

Délivre un avis défavorable à la demande d'ouverture de douze dimanches pour la société ATAC (simply market) ;

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Madame DUFRANC interroge sur l'avis des salariés et des syndicats.

Monsieur le Président répond que les délégués syndicaux se sont réunis il y avait 4 avis favorables, 1 avis défavorable et une abstention.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 7 Novembre 2017

2017-137/ ACQUISITION FONCIÈRE À LA SCI TERRE DES GRAVES IMMOBILIER TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La SCI Terre des Graves immobilier est propriétaire depuis 2003 de plusieurs parcelles situées sur le site Montesquieu à proximité du lac.

Ces parcelles ont été cédées par le Département à la SCI Terre des Graves Immobilier qui avait pour projet de construire un hôtel d'entreprises.

Le terrain n'a jamais été construit et le propriétaire est à ce jour vendeur des parcelles pour une superficie totale de 4 900m².

La Communauté de Communes de Montesquieu propose d'acquérir ces parcelles qui dans le cadre du développement de la Technopole vont permettre d'adapter la capacité du lac ainsi que l'aménagement d'un accès aux pompes de ce dernier.

Suite à l'accord trouvé avec le propriétaire des parcelles -la SCI Terre des Graves Immobilier dirigée par Monsieur Philippe GOMEZ-, le prix est fixé à 30 € HT par m², portant le coût total de l'opération d'acquisition de ces parcelles à 147 000 € HT, précision étant faite ici que le vendeur reste redevable du montant des charges s'élevant à 25 779,87€ (à actualiser) qui sera prélevé sur le prix.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

Approuve cette acquisition de 4 900 m² sur les parcelles cadastrées D726, D761, D762, D766 sur la commune Martillac pour un montant de 147 000 € HT (cent quarante sept mille euros hors taxe), à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents.

2017-138/ SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) - PROJET ROUTE DE CADAUJAC, COMMUNE DE LÉOGNAN

RAPPORTEUR : Monsieur FATH

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Département

Le SDIC identifie l'ensemble des futures pistes ou bandes cyclables sur le territoire selon 3 types de vocations (touristiques, loisirs et utilitaires).

Ce schéma a été adopté par délibération du 29 septembre 2009 puis modifié le 16 décembre 2014 et le 27 juin 2017 par le conseil communautaire.

Ce schéma cyclable très complet prévoyait notamment un schéma de réalisation de 132 km de pistes ou bandes cyclables sur la période 2009-2020 pour un montant prévisionnel de 5 120 000 euros.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 7 Novembre 2017

Suite aux différentes réformes dont celle sur la fiscalité, mais aussi des questions particulières techniques et juridiques en matière de gestion et d'aménagement de voirie, les élus ont décidé de revoir les principes et modalités du SDIC à travers une large concertation des communes et un travail de la commission « Aménagement du territoire ».

Un travail de hiérarchisation des axes prioritaires a été réalisé via l'élaboration de critères définissant l'intérêt communautaire.

La commune de LEOGNAN a formulé une demande de financement au titre du périmètre du SDIC sur le site de la Route de Cadaujac, reliant le centre bourg de Léognan au Collège François MAURIAC.

Suite à cette demande - motivée par des questions de sécurité et pour sécuriser le parcours des collégiens par voie cyclable - la commune de Léognan émet la demande d'être éligible au fond de concours SDIC, à hauteur de 50 % des dépenses autofinancées.

Le plan de financement de la commune de Léognan est le suivant :

Plan de financement – Aménagement d'une piste cyclable, route de Cadaujac – Léognan			
Dépenses estimation DCE	Montant HT	Recettes	Montant HT
Piste Cyclable	36 863,35 €		
Reprise de Chaussée	3 107,25 €	Autofinancement	19 985,30 €
		CC de Montesquieu	19 985,30 €
TOTAL	39 970,60 €	TOTAL	39 970,60 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- 1. Attribue** un fonds de concours d'un montant de 19 985,30€ (Dix Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Cinq euros et trente cents) représentant 50 % de l'autofinancement pour la Commune de Léognan.
- 2. Prévoit** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- 3. Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération

Madame DUFRANC interroge sur un courrier de la mairie de la Brède que la commune a envoyé le 15 mars 2017, pour faire une demande de subvention dans le cadre du SDIC pour l'aménagement de l'avenue du château et pour lequel elle n'a reçu aucune réponse.

Dans la mesure où cet aménagement est inscrit dans le schéma, Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes participera dans les conditions habituelles .



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 7 Novembre 2017

2017-139/ CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA CCM ET L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

L'Office de Tourisme de Montesquieu a été créé sous la forme d'un EPIC par délibération du conseil communautaire en date du 23 septembre 2005.

Depuis 2006, quatre conventions d'objectifs triennales ont été passées entre la CCM et l'Office de Tourisme de Montesquieu.

La convention d'objectifs 2015-2017 arrivant à son terme, une nouvelle convention d'objectifs pour 2018 à 2020 est en cours d'élaboration, et la convention de mutualisation sera en concordance avec la convention d'objectifs.

D'un commun accord, l'Office de Tourisme de Montesquieu et la CCM décident de mutualiser la fonction comptable et budgétaire.

Le service mutualisé finances et comptabilité réalisera les prestations classiques de gestion comptable :

- 1- Montage et éditions des maquettes financières (BP, BS, DM, CA)
- 2- Exécution comptable en lien avec la société Progema et la TP : saisie des salaires, des mandats, des titres, suivi des marchés publics
- 3- Montage et suivi des dossiers liés aux finances : FCTVA, subventions...
- 4- Suivi et contrôle des régies
- 5- Développement de nouveaux outils en vue d'une modernisation : dématérialisation des pièces comptables...

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise le Président à signer la convention de mutualisation de la fonction comptable et budgétaire avec l'Office de Tourisme de Montesquieu, telle que jointe en annexe ;

Autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H00